

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Vous êtes titulaire du diplôme de bachelier permettant d'accéder à une formation de niveau master et souhaitez vous inscrire à la Haute Ecole de la Province de Liège.

Documents à fournir dans tous les cas (à scanner et à téléverser) :

- Document d'identité : carte d'identité (recto/verso) ou tout autre document officiel établissant votre nationalité (passeport, ...) ;
- Diplôme de bachelier permettant d'accéder au Master désiré ;
- Photo d'identité

- **Si vous avez obtenu votre diplôme de bachelier il y a un an ou plus, vous devez aussi fournir les documents justifiant votre occupation au cours des années qui précèdent l'inscription à la HEPL :**
- **en cas de poursuite d'études :**
 - pour chaque année, il y a lieu de fournir un certificat de scolarité reprenant les dates de début et de fin de fréquentation **et** un relevé de notes précisant le nombre de crédits validés à l'issue de l'année concernée, rédigé sur papier à en-tête de l'Etablissement et signature de la Direction ;
 - la preuve d'apurement de dette à l'égard de l'établissement d'enseignement supérieur de la Communauté française (à partir de l'année académique 2014/2015).

Si vous n'avez pas poursuivi d'études, vous devrez fournir un justificatif de vos occupations pour la période située entre septembre et juin de chaque année (5 ans maximum) :

- **en cas d'activité professionnelle :**
 - à temps plein : un contrat de travail ou une attestation de l'employeur reprenant le volume hebdomadaire des prestations ainsi que la date de début et de fin de l'activité.
 - à temps partiel :
 - un contrat de travail ou une attestation de l'employeur reprenant le volume hebdomadaire des prestations ainsi que la date de début et de fin de l'activité
 - les fiches de paie
 - **et** une Déclaration sur l'honneur (DSH – modèle disponible sur le site).
 - pour les travailleurs indépendants :
 - une déclaration sur l'honneur (DSH – modèle disponible sur le site)
 - **et** toutes preuves d'occupation : enregistrement, déclaration d'impôts, copie de l'avertissement-extrait de rôle, copie de factures clientèle, ...

- **en cas de chômage :**
 - une attestation précisant toutes les périodes de chômage
 - **et** une attestation stipulant que le demandeur n'a pas bénéficié de dispense pour reprise d'études supérieures (délivrée par le FOREM)
! Si stage d'attente : une preuve de perception des allocations familiales
- **en cas de séjour à l'étranger :** une attestation de l'organisme par lequel l'étudiant s'est rendu à l'étranger ou copie du visa, du billet d'avion ou de tout autre document mentionnant des dates précises.
- **en cas de congé parental :** l'acte de naissance de l'enfant ou une attestation de la mutuelle
- **en cas de maladie longue durée :** un certificat médical